

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la séance publique du vendredi 18 octobre 2019,*
- *Révision annuelle du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école au 01/01/2020,*
- *Attribution d'une aide financière aux familles – voyage scolaire organisé par l'ensemble scolaire Sainte Thérèse de Lalbenque,*
- *Vente de la maison située sur la parcelle BH 325 – signature du compromis de vente, droit de délaissement concernant la réserve,*
- *Autorisation d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au Syndicat Mixte du Bassin du Lot,*
- *Projet de périmètre de fusion des syndicats d'eau de Belfort-Montdoumerc, Iffernet et Bournac,*
- *Questions Diverses.*

Étaient présents : M. Claude VÉRINES, Maire, M. Francis FIGEAC, Adjoints, Mme Dorothée CASTELNAU, Mme Évelyne COURNOT, M. Serge CUBAYNES, Mme Sandrine FIGEAC, Mme Laurette FOISSAC, Mme Annie MARTY, M. Gilles MACCARINI, M. Alexandre ROUMIGUIÉ, M. Christophe SARRUT.

Étaient excusés : Mme Marie-Paule GUILLAUME, Adjointe, Mme Alice DENIS, M. Damien RESCOUSSIÉ.

Monsieur Francis FIGEAC a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du vendredi 18 octobre 2019

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 9 décembre dernier. Aucune observation particulière n'a été émise. Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

2. Révision annuelle du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école

Le loyer de M. Marc BURGYP doit être révisé. En 2019 il s'élevait à 465,92 €. Après consultation des taux de l'INSEE, le nouveau loyer serait de **483,55 €**, soit une augmentation de 17,63 €. M. le Maire propose une augmentation de 10 euros par mois.

Avec six voix pour, trois abstentions et deux voix contre, **une délibération a été établie.**

Un courrier d'information sera envoyé à M. BURGYP.

3. Attribution d'une aide financière aux familles – voyage scolaire organisé par l'ensemble scolaire Sainte Thérèse de Lalbenque

Le Collège Privé Ste Thérèse de Lalbenque nous a demandé de participer financièrement à deux voyages scolaires :

- **Séjour « classe de neige »** qui sera organisé pour les classes de 6^{ème} du 3 au 7 février 2020. Le coût total du séjour s'élève à 300 euros par élève. Une Belfortoise est concernée : Diane RIVIERE domiciliée à La Servie.

- **Séjour linguistique en Angleterre (Londres)** qui sera organisé pour les classes de 5^{ème} et 4^{ème} du 2 au 8 février 2020. Le coût total du séjour s'élève à 430 euros par élève. Deux Belfortois sont concernés : Romy PARMENTIER domiciliée à Malmont et Antonin SILVENTE ORTEGA domicilié à Rustan.

L'aide financière que la Mairie décidera d'apporter sera déduite de la somme due par cette famille. Il est décidé de verser 50 € par enfant.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

4. Vente de la maison située sur la parcelle BH 325 – signature du compromis de vente, droit de délaissement concernant la réserve

M. et Mme DOWELL se porte acquéreur de cette maison. La signature du compromis de vente fixée en novembre dernier a été annulée pour cause d'une réserve émise par la commune lors de l'élaboration du PLU en 2012. Il a été décidé de lever cette réserve une fois la vente finalisée. Les membres du conseil municipal sont d'accord pour que M. le maire signe le compromis de vente et pour adopter le droit de délaissement après la signature de l'acte de vente final.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération a été établie.

5. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au Syndicat Mixte du Bassin du Lot

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les lois des 27 janvier 2014 dite MAPTAM et 7 août 2015 dite NOTRe transfèrent aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au titre des compétences obligatoires, la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement (GEMAPI). L'exercice de ladite compétence devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de Communes, par délibération du conseil communautaire, a décidé de solliciter l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Lot.

Le conseil municipal de chacune des communes adhérentes à l'EPCI s'est prononcé sur cette adhésion qui ne sera effective qu'après acceptation des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

6. Projet de fusion des syndicats d'eau de Belfort-Montdoumerc, Iffernet, Bournac

Dès 2015 les 3 syndicats d'alimentation en eau potable de Belfort/Montdoumerc, Iffernet et Bournac se sont rencontrés et pour travailler ses statuts, en particulier avec la CCPLL pour proposer un syndicat fusionné dès la prise de compétences par les communautés, qui pourrait ainsi les lui déléguer. Le syndicat intercommunal deviendra un syndicat mixte.

L'identité du nouveau syndicat se construira sur une dizaine d'années. Le siège pourra être déplacé selon la volonté des nouveaux élus courant 2020, 2021 ou plus tard.

Les tarifs de l'eau seront lissés sur au moins 10 ans.

M. VERINES rajoute que le SIAEP Belfort /Montdoumerc avait un tarif dégressif pour ceux qui consomment plus de 600 m² d'eau, ce qui n'existera plus. A l'avenir, le tarif sera unique.

Pour information, le château d'eau va être entièrement recrépit car l'ancien tombe et cela est très dangereux. L'assainissement collectif sera également transféré au 1^{er} janvier 2019.

Le solde des crédits restant à rembourser sera basculé sur le budget communal. L'entretien de la station sera fait par l'employé communal et le syndicat remboursera annuellement la part fixée dans la convention.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

7. Questions diverses

- **Scolarité à domicile** : Enfant Loona RENAUT DUCHEMIN. M. le Maire se rendra chez la famille la semaine prochaine pour réaliser le rapport familial,
- **Achat d'un vidéoprojecteur à l'école** : Mme Dorothee CASTELNAU fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée entre les institutrices et l'APE.
- **Ordinateurs des enseignantes obsolètes**
- **Chute d'un rocher chez M. Lismonde**
- **Location local bar au printemps 2020** à Mme Sandrine DIGNES.
- **Bulletin municipal**
- **Date vœux à la population** : dimanche 12 janvier 2020 à 15 h.

➤ **Tour de table** (...)

M. le Maire remercie M. GUILLAUME qui a réparé le lave-vaisselle de la salle des fêtes.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 30.**

Le 24 décembre 2019.

Le Maire,
Claude VÉRINES.

Le Secrétaire de Séance,
Francis FIGEAC.